

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19918 - 77EME ANNÉE

Macao teste la totalité de sa population après 16 mois sans cas de coronavirus

Covid-19 : si ça peut vous servir...



Evolution de l'épidémie de coronavirus à Macao depuis le premier cas détecté en janvier 2020.

Dans une dépêche datée de mercredi 4 août, Rfi (Radio-France Internationale) titre : « Covid-19 : touchée par le variant Delta, Macao dépiste l'ensemble de ses habitants ». Pour le journal « 20 minutes » : « Coronavirus à Macao, l'ensemble des habitants testés après 16 mois sans cas ».

Macao est une ancienne colonie portugaise qui a été rendue à la Chine le 20 décembre 1999 ; elle a un statut de « Région Administrative Spéciale Chinoise », tout comme Hong Kong. Elle est peuplée de 680 000 habitants et vit du tourisme, avec sa spécialité des jeux de casino.

Dans ce pays, les dirigeants du gouvernement local appliquent la stratégie de « Zéro Covid ». Depuis la pandémie, ils ont fermé les frontières et imposé un contrôle très strict sur les personnes venant, notamment, du vaste continent chinois. L'économie en a pris un gros coup mais ils n'ont enregistré que 60 cas et zéro décès.

Cependant, après avoir découvert qu'une famille de 4 personnes était contaminée au variant Delta, les auto-

rités ont décidé, mercredi, de faire dépister toute la population en 3 jours, à travers un réseau de 41 centres de dépistage. Pas question de laisser se développer un cluster.

Il s'agit manifestement d'une faille dans le système de contrôle jusque-là très efficace. Conscient de ses responsabilités, M. HO Lat Seng, le Chef de l'exécutif, a présenté des excuses publiques à la population.

Rappelons qu'en Nouvelle-Calédonie (287 000 hab), la même stratégie a été appliquée avec succès : 134 cas et zéro décès, depuis un an. Actuellement, plus de 500 personnes sont en quarantaine stricte dans des hôtels.

Dans les 2 cas, la population est dirigée par une assemblée autonome et responsable de la santé de ces concitoyens.

Ary Yee Chong Tchi Kan

La décision s'appuie sur la rupture du principe de l'égalité

Le Conseil constitutionnel interdit le licenciement de travailleurs non-vaccinés

Le Conseil constitutionnel a validé en grande partie le projet de loi imposant l'extension du Pass sanitaire obligatoire en cas d'état d'urgence sanitaire. Il a censuré la disposition permettant de licencier tout travailleur en cas d'absence de ce Pass requis sur leur lieu de travail à l'exception des salariés en CDI. Il s'appuie sur la rupture du principe d'égalité car « les salariés, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée ou de mission, sont tous exposés au même risque de contamination ou de transmission du virus ». Mais le Conseil constitutionnel ne remet pas en cause l'obligation pour certains professionnels d'être vaccinés avec un des médicaments expérimentaux actuellement testés dans la population sous peine de licenciement. Voici un extrait du communiqué relatif à cette décision de la plus haute juridiction de la République.

« Le Conseil constitutionnel a censuré les dispositions de l'article 1er de la loi déferée prévoyant que le contrat à durée déterminée ou de mission d'un salarié qui ne présente pas les justificatifs, certificat ou résultat requis pour l'obtention du « passe sanitaire », peut être rompu avant son terme, à l'initiative de l'employeur.



Selon l'article 6 de la Déclaration de 1789, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse ». Le principe d'égalité ne s'oppose ni à ce que le législateur règle de façon différente des situations différentes, ni à ce qu'il déroge à l'égalité pour des raisons d'intérêt général, pourvu que, dans l'un et l'autre cas, la différence de traitement qui en résulte soit en rapport direct avec l'objet de la loi qui l'établit.

A cette aune, le Conseil constitutionnel relève qu'il résulte des travaux préparatoires que le législateur a entendu exclure que la méconnaissance de l'obligation de présentation des justificatifs, certificats et résultats précités puisse constituer une cause réelle

et sérieuse de licenciement d'un salarié en contrat à durée indéterminée.

Il juge que les salariés en contrat à durée indéterminée et ceux en contrat à durée déterminée ou de mission sont dans des situations différentes. Toutefois, en instaurant une obligation de présentation d'un « passe sanitaire » pour les salariés travaillant dans certains lieux et établissements, le législateur a entendu limiter la propagation de l'épidémie de covid-19. Or, les salariés, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée ou de mission, sont tous exposés au même risque de contamination ou de transmission du virus. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Changement climatique

La Chine se prépare à un climat de plus en plus extrême

L'Agence météorologique chinoise a tenu une conférence de presse le 4 août afin de présenter le « Livre bleu sur le changement climatique en Chine 2021 ». Ce rapport montre qu'entre 1961 et 2020, les précipitations extrêmement fortes ont connu une augmentation progressive, et les épisodes de chaleur extrême ont augmenté significativement en Chine depuis le milieu des années 1990.

La publication de ce rapport intervient alors que le bilan des inondations du 20 juillet dans le centre de la Chine a été brutalement revu à la hausse, les autorités locales faisant désormais état de 302 morts et 50 disparus.

Selon les responsables de l'agence météorologique chinoise, le rapport contient des observations climatiques complètes et plusieurs indicateurs clés montrant que le réchauffement climatique se poursuit. Les rapporteurs ont également mis en évidence le risque pour la Chine de connaître des événements météorologiques et climatiques extrêmes en augmentation au cours des prochaines années.

Ils ont assuré que la Chine devra faire face à une hausse des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les fortes précipitations et les températures élevées.

Le nombre d'événements d'épisodes caniculaires extrêmes et la fluctuation de l'intensité moyenne des typhons touchant terre en Chine ont également augmenté depuis les années 1990, ont souligné les données de l'administration.

Cependant, « le livre bleu montre une tendance à la baisse des épisodes de faibles températures, du nombre moyen de jours de temps poussiéreux dans le nord de la Chine et des pluies acides », selon

l'agence de presse, Xinhua.

D'ailleurs, le livre bleu atteste que « de nombreux indicateurs du système climatique suggèrent que la Chine est susceptible d'affronter davantage de phénomènes météorologiques extrêmes à mesure que le réchauffement climatique se poursuit ».

Déjà de graves conséquences

Selon le Livre bleu, la Chine est une zone sensible et importante impactée par le changement climatique mondial, avec une hausse des températures nettement supérieure à la moyenne mondiale au cours de la période étudiée.

Selon les données de 2020, le niveau de la mer dans les zones côtières de la Chine était de 73 mm supérieur à la moyenne de la période allant de 1993 à 2011, soit le troisième niveau le plus élevé depuis 1980. De plus, l'augmentation continue de la température de la mer en été a aussi provoqué un grave blanchissement des coraux dans plusieurs îles du pays.

Augmentation de l'intensité des cyclones

Les rapporteurs attestent que l'indice de risque climatique de la Chine de 1961 à 2020 a montré une tendance à la hausse, avec en 2020 un indice de 10,8, soit la troisième valeur la plus élevée sur cette période.

Outre ces données, le Livre bleu montre également que l'intensité moyenne des typhons touchant terre en Chine a augmenté depuis

la fin des années 1990. « Une bonne nouvelle à travers tout cela, entre 1961 et 2020, le nombre moyen de jours de poussière dans le nord de la Chine a enregistré une baisse significative », selon les responsables de l'agence météorologique de Chine.

Concernant la situation climatique de la Chine en 2021, Wang Zhihua, porte-parole du Département de la prévention des catastrophes et de la fonction publique d'urgence de l'Agence météorologique chinoise, a expliqué que la température moyenne et les précipitations survenues en Chine en juillet 2021 étaient plus élevées que les années précédentes, ajoutant qu'il est prévu que ces conditions climatiques restent actives en août.

Ce dernier a expliqué lors de la conférence de presse que « plusieurs cyclones tropicaux pourraient affecter de manière significative les zones côtières du sud et du sud-est de la Chine en août, et les régions du nord pourraient être confrontées à de fortes tempêtes, avec des vents violents et de la grêle ».

Wang Zhihua prévoit également de fortes précipitations dans toute la Chine. De son côté, Jia Xiaolong, directeur adjoint du Centre national du climat, a indiqué que le réchauffement climatique intensifie l'instabilité du système climatique, qui est un facteur climatique important pour la fréquence des événements météorologiques et climatiques extrêmes.

Céline Tabou

Oté

Konfyanss lé mor dsou pyé tamarin

Mézami dann radyo épi dann d'ote média nouvo néna in ta d'parolère-parabolèr. Zot i di lo vré, lo fo, lo falk épi toute sorte zafèr : kissoi la vérité, kissoi bann balivèrn. Mé dann toussala, koman i pé démaye lo vré, avèk lo fo, lo bon grain avèk l'ivré ?

Fé konfyans alor ? Mé kissa i fo fé konfyanss, kissa i péfé ? Sak i di A, sansa sak i di B, sansa ankor sak i di ni A ni B ? I fo di koméla lé shoze lé in pé konpliké konm nout toute i koné. Mé par l'fète avan sa lété pa sinpe nonpli. Fé konfyanss l'éta ? Koman i pé fère in n'afèr konmsa sirtou kan ou la fine konprande li vé arienk plush aou dann bonpé zafèr. Sirtou kan wi oi koman li navig a la vu-zordi sé blan, doin sé noir, apré domin la fine shanj ankor... Si tèlman ké ou lé a'dmandé avèk kèl soss li sava manze aou.

Alor in pé la mazine fé zot loi d'la vi par zot mèm. Zot la di : mi manz pa arien si mi koné pa kossa néna dodan. Mi pran pa okin médikaman si mi koné pa son konpozission, si li va fé d'bien, si li fé d'tor. Mi panss sa sé in bon loi... Sof ké kissa i pé prétande konète toute zafèr dann in monde i invante dé shoz sana é in zour kan la fine fé bonpé déga i fini par rokonète lo bon té pa si bon ké sa, émèm kaziman mové.

Égzanpe : lo klordékone. Sa té bon pou tyé bande mové zinsèkt dann karo banane la mète dann karo banane shé noute bande frèrè antiyé. Égzanp : lo konsékanss bande zéspèryanss atomik shé noute bande frèrè Tahiti. Ni pé anparl ankor lo médyator, san konté toute sorte kalité la manjaye in pé trafiké i vande in pé partou.

Souvan demoune i di : in mal pou in bien, mé souvan défoi i fodré di : in bien pou in mal, in bien pou toutsuite é in mal dan l'avnir. Alor, mézami, mi arète la, dabor pars la pa di amwin ranpli in zoinal mé fé in modékri, épi pars afors fèr sin pe mwin la père fé ankor in pé pli konpliké é mi arbite dsi la nossion d'konfyanss – mor dsou pyé tamarin konm zot toute i koné.

Justin